



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

Formation de Niveau III

Délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue Social

Date de publication au journal officiel : 17/08/2018

LA FORMATION

- Durée : 1204 heures dont 175 heures de stage en entreprise
- Session : 05/10/2020 au 18/06/2021

CGP FORMATION

- Horaires : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi
- Public concerné : toute personne désirant acquérir les compétences pour devenir gestionnaire comptable et fiscal
- Pré-requis : test d'entrée et entretien de motivation
- Moyens pédagogiques : Sept formateurs permanents, deux intervenants extérieurs, un poste informatique par stagiaire, un plan de travail par stagiaire
- Lieu de formation :

**CGP Formation
14 Rue du Bois Fossé
85300 Challans**

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de :

CCP 1 : Arrêter, Contrôler et Présenter les Comptes Annuels

- ❑ Réaliser l'arrêté des Comptes
- ❑ Réviser et présenter les comptes annuels

CCP 2 : Etablir et Contrôler les déclarations fiscales

- ❑ Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques
- ❑ Etablir et contrôler les déclarations fiscales annuelles

CCP 3 : Mettre en œuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise

- ❑ Analyser des états de Synthèse
- ❑ Etablir des prévisions financières et les autres budgets



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

PROGRAMME

CCP1 – Arrêter, Contrôler et Présenter les comptes annuels

Comptabilité Quotidienne

Les mécanismes et fondements de la comptabilité

- La structure de la liste des comptes
- Les documents comptables
- Structure du bilan et du compte de résultat

Le fonctionnement de la TVA

- La TVA sur achats (débit et encaissement)
- La TVA sur les ventes (débit et encaissement)
- La déclaration de TVA
- Les écritures comptables liées à la TVA

La comptabilité clients

- Etude des comptes de produits
- La comptabilisation d'une facture simple
- Les acomptes

La comptabilité fournisseurs

- Etude des comptes de charges
- Etude des comptes d'immobilisation
- La comptabilisation d'une facture (immobilisation et charges)
- Les frais accessoires d'achat (emballages, transport)
- Les acomptes

Les écritures liées aux salaires

- Analyse et comptabilisation des bulletins de salaires
- Analyse et comptabilisation des impôts et taxes liés aux salaires

Les effets de commerce client/fournisseur

Les subventions

- La subvention d'investissement
- La subvention d'équilibre
- La subvention d'exploitation

Les emprunts

- Le mode de calcul de l'emprunt à annuité constante

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Le mode de calcul de l'emprunt à amortissement constant

L'enregistrement des écritures liées à l'emprunt

La trésorerie

Comptabilisation des modes de règlement (chèques, espèces, carte bancaire)

Écritures d'inventaire

Introduction aux écritures d'inventaire

Les principes fondamentaux : sincérité des comptes, la continuité de méthodes d'évaluation, la notion d'exercice fiscal

Proposition de méthode d'ordonnancement des travaux

Les écritures liées aux stocks

Mode de valorisation des stocks

Enregistrement comptable de la variation de stocks

Les immobilisations

Les écritures de cession des immobilisations

Les écritures de mise au rebut d'une immobilisation

Les modes d'amortissement : amortissement dégressif et linéaire

L'amortissement dérogatoire

Les provisions pour dépréciation d'éléments d'actif

Les provisions liées aux immobilisations

Les provisions liées aux stocks

Les provisions liées aux créances douteuses

Les provisions liées aux valeurs mobilières de placement

Les régularisations de charges et de produits

Les charges et produits constatés d'avance

Les charges à payer et les produits à recevoir

Les provisions pour risques et charges

Les créances et dettes en monnaie étrangère

Mode valorisation

Comptabilisation

Les taxes liées aux salaires et subventions investissement

La présentation fiscale

Le compte de résultat

Le bilan

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Progiciel de comptabilité CIEL

Le dossier

Création et configuration du dossier

Gestion des données comptables

Création et gestion du plan comptable

Création et gestion des journaux

Création et gestion des types de pièce

Création et gestion des écritures d'abonnement

La saisie des écritures

Notion de brouillard, journal et simulé

La saisie standard

La saisie d'écritures à l'aide de modèles

La modification d'une écriture

Consultations et éditions

Les écritures

Les journaux

Le grand livre

Les balances (générales et auxiliaires)

Lettrage et pointage

Etat de rapprochement informatisé

Lettrage des comptes de tiers

Edition des relances clients

Les états de gestion

Le bilan

Le compte de résultat

La Gestion des Immobilisations

Création du plan d'amortissement

Gestion de la comptabilisation des dotations annuelles

Gestion de la sortie des immobilisations

Edition des éléments de la liasse fiscale 2054-2055

La procédure de clôture d'un exercice

La procédure de création d'un nouvel exercice comptable

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

CCP2 – Etablir et contrôler les déclarations fiscales

La fiscalité des entreprises

L'impôt sur les sociétés

- Modalités, calculs et présentation
- Détermination du résultat fiscal (IS)
- Les principales réintégrations fiscales
- Les principales déductions fiscales
- Les relevés d'acomptes et de liquidations de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur le revenu

- Détermination du résultat fiscal (IR)
- Les principales réintégrations fiscales
- Les principales déductions fiscales

Autres taxes

- La taxe sur les véhicules de tourisme
- Les principales taxes assises sur les salaires

TVA : les cas particuliers

La liasse fiscale

- Présentation des liasses fiscales Cerfa 2033,2035 et 2050
- Présentation et mode d'établissement

L'annexe à la liasse fiscale

- Les écritures liées à la répartition des emprunts
- Modalité d'établissement de l'annexe



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

CCP3 – Mettre en œuvre des outils d’analyse et de Prévisions de l’activité de l’entreprise

L’analyse financière

Analyse à partir de la liasse fiscale

- Les Soldes Intermédiaires de Gestion : calculs et interprétation
- La Capacité d’Autofinancement (CAF)
- Le Besoin en Fonds de Roulement
- Le Fonds de Roulement Net Global
- Le tableau de financement
- Le tableau des flux de trésorerie

Les principaux ratios

- Les ratios de rotation
- Les ratios de structure
- Les ratios de rentabilité
- Les ratios de liquidité

La méthode Connan et Holder

La comptabilité analytique

La démarche analytique

- Le cycle d’exploitation d’un produit
- La méthodologie analytique

Etudes des charges

- Les charges directes
- Les charges indirectes
- Les charges fixes
- Les charges variables
- Les charges incorporables & les charges à exclure

Les coûts

- Le concept de centre d’analyse
- Les clés de répartition
- Le coût d’approvisionnement
- Le coût de production
- Le coût de distribution

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Le coût de revient

Le résultat analytique

La fixation du prix de ventes

La marge sur coût variable

Le seuil de rentabilité

Le lien avec la comptabilité générale

L'analyse des écarts

Les différentes fonctions de l'entreprise et leurs rôles dans la vie du produit

La fonction approvisionnement

La fonction production

La fonction commerciale

La fonction administration

La fonction direction

La fonction services communs (services généraux)

Mise en place de tableaux de bord analytique et budgétaire

Budget analytique

Le suivi des charges

Le suivi des produits

Le suivi des amortissements

L'analyse des écarts



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

La trésorerie

Structure du bilan

- La place de la trésorerie dans l'équilibre financier global
- Le fonds de roulement normatif
- Les ratios d'appréciation

Gestion de la trésorerie

- Le choix dans le financement à court terme : découvert, mobilisation des créances, crédits de trésorerie, les coûts induits par la trésorerie
- Relations avec les banques
- La gestion des excédents à court terme
- Situation en date de valeur

Gestion prévisionnelle

- Etablissement des prévisions
- Budget de trésorerie
- Equilibrage
- Plan de financement

L'organisation de la fonction « trésorerie » dans l'entreprise

- Mise en place d'un tableau de bord sur Excel™



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

Compétences transversales en bureautique

EXCEL

Conception simple et rapide d'une feuille de calcul

Conception d'un tableau à l'aide des menus et commandes

Présentation et mise en page

Les fonctions

Utiliser les fonctions (moyenne, minimum, maximum...)

Nommer des cellules

Utiliser les références absolues

Utiliser la fonction SI

Ecrire des conditions multiples

Nommer, ajouter et déplacer un onglet

Réaliser une formule multi-onglet

Les graphiques

Base de données

Publipostage Word – Excel

Cellules, volets et plan

WORD

Présentation de Word sous Windows

Correction et présentation d'un texte

Mise en forme d'un document simple

Mise en forme d'un long document

Tabulations, tableaux et bordures

Fusion et publipostage

Aborder pratiquement les fonctions avancées d'un traitement de texte

Insertions automatiques (glossaire)

Modèles

Documents composites

Tables et index

Formulaires

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

STAGE EN ENTREPRISE

175 Heures

Mise en application durant 5 semaines des éléments vus au centre de formation.
Rédaction du Dossier Professionnel en vue de l'examen.

MODALITES D'EVALUATION

Les stagiaires sont évalués :

- au terme de chaque module de formation une évaluation formative est effectuée et corrigée avec l'intervenant(e) en charge du module. Une séance de remédiation aux difficultés rencontrées est organisée de un à trois jours suivant l'évaluation avant d'entamer le module suivant.
- à la fin du programme concernant chaque CCP décrit dans ce programme par une Evaluation en Cours de Formation (ECF). Ces évaluations sont analysées par l'équipe andragogique et le responsable formation. Elles font l'objet d'une validation des acquis dans le livret de suivi des ECF fournis au jury au terme de la formation. Dans le cas d'un échec à ces évaluations dites « De bloc », après une séquence de révision sur les thèmes non acquis, une évaluation complémentaire est mise en place et la personne formée repasse une évaluation dont les résultats figureront aussi dans le livret de suivi.

Au terme de la formation :

Les stagiaires passent une Epreuve Professionnelle de Synthèse (sujet envoyé par le Ministère du Travail). Cette épreuve dure 5 heures.

Les stagiaires effectuent un entretien avec le jury. L'entretien dure 30 minutes, il porte sur l'épreuve de synthèse, le dossier professionnel et l'appréhension par le candidat du métier préparé.

Le jury habilité par le Ministère du Travail peut délivrer l'intégralité du titre professionnel, qu'une ou deux unité(s) sur trois ou encore ne délivrer aucune partie du titre professionnel.

SAS CGP Formation – 14, Rue du Bois Fossé – 85300 Challans

SIRET : 519 522 411 00049 – APE 8559 A

Tél : 09 71 43 45 54 – Fax : 02.40 37 92 99

Mail : contact@cgp-formation.eu

Organisme de Formation enregistré sous le N°52 44 05854 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction



PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

DECISION

**Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur**

- VU les articles R. 338-1 à R. 338-8 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
- VU l'arrêté du 21 juillet 2016 modifié portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
- VU l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté n° 2018/SGAR/DIRECCTE/756 du 29 novembre 2018 de monsieur le préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du 1^{er} août 2018 (JO du 17 août 2018 – date d'effet 1^{er} décembre 2018) relatif au titre professionnel de « **gestionnaire comptable et fiscal** » ;
- VU la demande formulée par l'organisme CGP Formation, BAL 1, 1 avenue de l'Angevinière, 44800 SAINT-HERBLAIN, représenté par Monsieur Michel LEMAIRE-MASSON, directeur général ;

DECIDE

ARTICLE 1

L'agrément pour l'organisation des sessions d'examen conduisant au titre professionnel de « **gestionnaire comptable et fiscal** » est accordé à l'organisme CGP Formation Challans représenté par Michel LEMAIRE-MASSON, directeur général.



Donnez-nous le sens, nous vous donnerons la direction

-2-

ARTICLE 2

L'agrément est accordé à compter du **13 décembre 2018 jusqu'au 1^{er} décembre 2023** (date de fin de validité du titre).

ARTICLE 3

Le nombre maximum de candidats pouvant être présentés simultanément au regard des prestations déclarées est de : **20**.

ARTICLE 4

Le lieu d'organisation des sessions d'examen pour le titre mentionné à l'article 1er est : **CGP Formation, 14 rue du Bois Fossé, 85300 CHALLANS.**

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le directeur de l'Unité départementale de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **11 3 DEC. 2018**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le DIRECCTE,
Le chef du service régional de contrôle
de la formation professionnelle,

Cathy FAVENNEC

La présente décision peut dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès de monsieur le préfet de la région Pays de la Loire
- d'un recours hiérarchique auprès de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Mission politiques de formation et de qualification, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif